



Webinaire Plan de relance : Quel dispositif pour quel territoire

Où trouver l'information

Guide des maires

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/20177-Guides%20maires-LIGHT_1.pdf

Plateforme aide territoires

<https://france-relance-idf.aides-territoires.beta.gouv.fr/>



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bénéficiaire d'un soutien à l'investissement
local**

Et

Rénover vos bâtiments

Dotation de soutien à l'investissement local – abondement France Relance

Abondement de la DSIL de 950M€ supplémentaires au niveau national pour soutenir des projets d'investissement du bloc communal en matière de transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine.

En Île-de-France, cette « DSIL exceptionnelle » mobilise 130 millions d'euros supplémentaires pour les années 2020 et 2021, dont 54 724 835€ investis dès 2020.

Pour 2020 en Essonne, cette DSIL exceptionnelle d'un montant de 6 141 029€ a permis de soutenir 9 projets, représentant plus de 25 020 188 € d'investissements :

- 5 019 749 € ont été dédiés à la transition écologique pour des projets de rénovation thermique, d'aménagement d'espaces publics luttant contre les îlots de chaleur, de renouvellement de l'éclairage public, de développement des mobilités douces
- 1 121 280 € ont été accordés pour la restauration du patrimoine public historique et culturel classé ou non classé.

En complément une enveloppe spécifique de 745 076 € pour des projets éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'inscrivant dans les thématiques précitées a permis de financer 6 opérations.

Pour 2021, l'Essonne s'est vue attribuer 9 468 393€ au titre de cette enveloppe DSIL 2021 laquelle est venue soutenir 23 projets.

Dotation de soutien à l'investissement local – abondement France Relance Rénovation thermique des bâtiments publics

Dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a décidé d'ouvrir une nouvelle enveloppe de 950 millions d'euros afin de financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales.

En 2021 au titre de cette enveloppe, l'Île-de-France s'est vue dotée de 109,5 M€ répartis à hauteur de 88,5 M€ pour le bloc communal et 21 M€ pour les bâtiments publics des conseils départementaux

Sur cette enveloppe l'Essonne s'est vue dotée de 10 863 2509€ pour le bloc communal qui ont permis de soutenir 30 projets (principalement des rénovations de groupes scolaires) et 2 447 369€ de DSID venus soutenir la rénovation de 3 collèges.



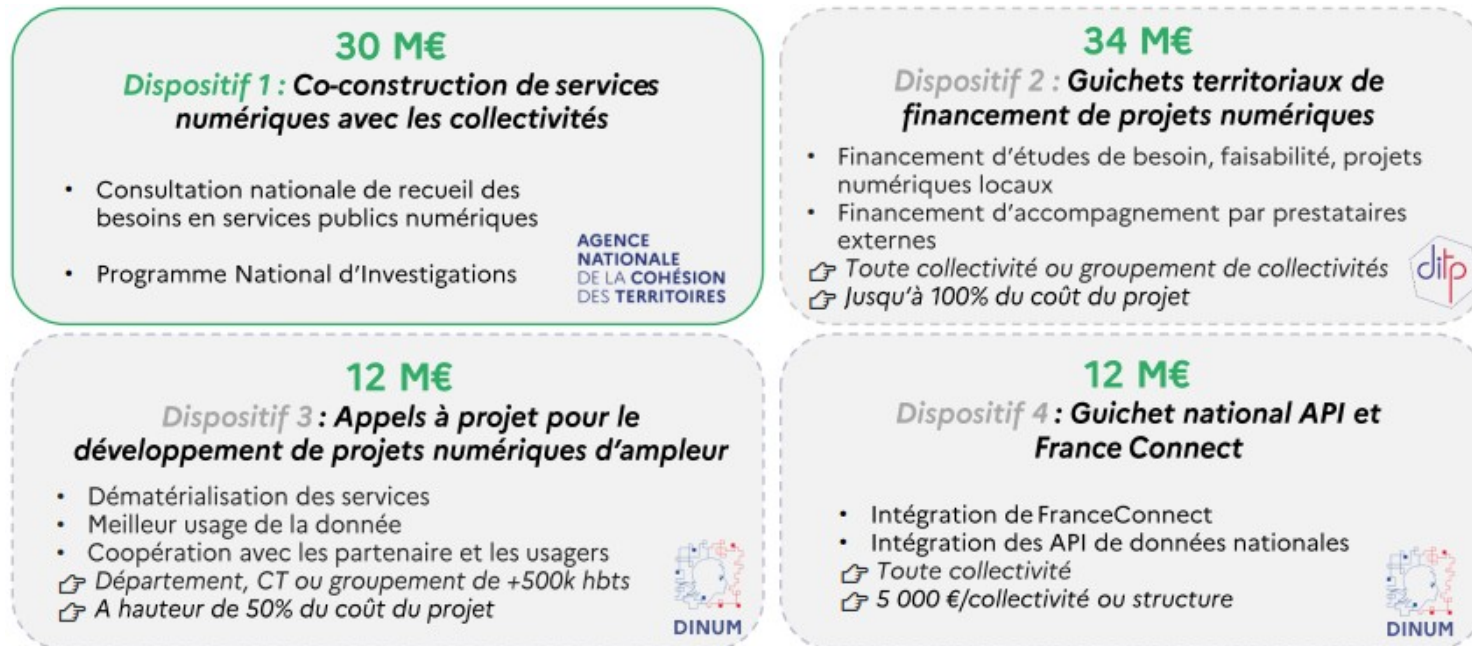
**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accélérer votre transformation numérique

Transformation numérique des collectivités

88 M€ destinés à accélérer le développement de l'écosystème numérique des collectivités territoriales



<https://france-relance.transformation.gouv.fr/fonds-collectivites>

Dématérialisation « démarches urba »

FITN7 – Axe 3 bis - Cahier des charges étendu au subventionnement du déploiement de solutions de téléprocédures dédiées à la réception et à l’instruction des demandes d’autorisation d’urbanisme sous forme dématérialisée.

- **A compter du 1er janvier 2022 :**

- Toutes les communes devront recevoir les demandes d’autorisation d’urbanisme (DAU) par voie électronique.
- Les communes de plus de 3 500 habitants (ou leurs centres instructeurs) devront être en capacité de recevoir et d’instruire des demandes d’autorisation d’urbanisme (DAU) par voie électronique ----> adaptation des systèmes d’informations de la collectivité ou du centre instructeur pour se raccorder aux outils de l’État.

- **Objet du financement**

- Soutenir et accélérer le déploiement au sein des collectivités afin d’acquérir un logiciel permettant de répondre aux obligations, recourir à des prestations d’assistance à la maîtrise d’ouvrage ou à la maîtrise d’œuvre pour le cadrage, la conduite du projet, les paramétrages, la conduite du changement, la formation, ou toute autre opération technico-fonctionnelle associés au déploiement.
- Deux restrictions non prises en charge : achats de licences logicielles d’éditeurs extra-communautaires et achats d’équipements et de matériels

- **Modalités et montants financiers**

- 4000 euros par centre instructeur, augmenté de 400 euros par commune rattachée (guichet unique) à un centre instructeur, pour un maximum de 30 communes rattachées
- Les factures peuvent concerner des dépenses réalisées antérieurement à l’ouverture de ce guichet.

- Procédures : Formulaire **accessible à partir du mois de mai 2021 via la page internet du site du ministère de la Transformation et de la fonction publiques** , les demandes de subvention peuvent être soumises jusqu’au 31 octobre 2021.

Conseillers numériques France Services

Le Gouvernement s'est mobilisé pour faire de l'accès de tous aux usages du numérique une véritable politique publique déployée sur l'ensemble du territoire.

4 000 conseillers numériques France Services vont être recrutés et déployés pour proposer des ateliers d'initiation au numérique, notamment dans les espaces France Services, les mairies, les bibliothèques ou les tiers-lieux.

49 conseillers numériques financés par l'État (40 à 50k€) ont été attribués à des collectivités territoriales et à des associations du territoire.



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mettre l'écologie au centre de votre projet de territoire

&

Préserver et valoriser le territoire

Initiatives agriculture urbaine et jardins partagés

- Développement agriculture et jardins partagés ou collectifs en zone urbaine et péri-urbaine.
- Enveloppe nationale 30 millions.
 - Volet A « quartiers fertiles » de l'ANRU. Clôturé
2 dossiers retenus Grigny et Epinay-sur-Senart.
 - Volet B appel à projet et cahier des charges départementale de jardins partagés, coordonnée régional. 3,59 millions d'euros pour IDF. (répartition indicative 0,41m€ pour le 91) à destination collectivités, associations, bailleurs sociaux.

Premier comité de sélection départemental le 26 mars 2021.

Un dossier présenté : création de 2 jardins partagés à Fleury-Mérogis (quartier les Aunettes et Les Chaqueux), par l'association essonniennne « La Petite Tortue », en partenariat avec la ville, les bailleurs sociaux (CDC habitat et IDF habitat) et des associations de riverains (« Il était une fois » et « ID Fleury »).

Avis du jury : favorable, accorde une subvention à hauteur de 80 % pour un montant de 40 705 €.

Examen des dossiers au fil de l'eau jusqu'au 31 décembre 2021

Alimentation locale et solidaire

- Soutenir le développement de projets locaux pour l'accès des publics isolés ou modestes aux produits locaux, frais et de qualité.
- Enveloppe nationale de 30 millions d'euros
 - * Volet A-appel à projet national, tête de réseaux innovants et structurants (6millions€), piloté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - En cours
 - * Volet B appel à projet et cahier des charges départemental, coordonnées par le niveau régional. Enveloppe IDF de 3,04 millions d'€ (répartition indicative 0,3 millions d'€), à destination des collectivités, entreprises, associations habilitées, producteurs, acteurs locaux de la société civile et de l'ESS investissements matériels (véhicules, stockage, aménagement, ...) et immatériels (formation, logiciel, conseil, informatique, ...)

Premier comité de sélection départemental le 12 mars 2021.

Un dossier présenté : installation d'un point de distribution de paniers de fruits et légumes de saison, abordables et majoritairement locaux dans un kiosque à journaux non utilisé par la start-up «la Clayette au sein de la gare de Massy, afin d'offrir de nouvelles possibilités de consommation aux habitant du quartier Atlantis (familles et étudiants).

Avis du jury : favorable, accorde une subvention à hauteur de 80 % pour un montant de 64 634€. Il est demandé au porteur de projet de contractualiser avec des agriculteurs essonniers.

Dépôt et examen des dossiers au fil de l'eau jusqu'au 02 juillet 2021

Projets alimentaires territoriaux

Les projets alimentaires territoriaux (PAT), ont été créés il y a 6 ans, pour favoriser la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires en soutenant notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, les produits locaux dans les cantines.

Le plan France Relance vient amplifier cette dynamique en y consacrant des moyens inédits : près de 80 millions d'euros pour soutenir non seulement des projets existants (Volet 2 - 77 M€) mais également des projets émergents (Volet 1 - 3 M€ qui s'ajoutent aux crédits du Programme National pour l'Alimentation).

En Essonne, le PAT SUD Essonne est retenu au titre du premier volet.

Le PAT-volet 2 est ouvert jusqu'en septembre 2021.

Infrastructures

Programme National Ponts

Objectif de réaliser un **vaste programme de recensement et d'évaluation des ouvrages d'art** (ponts et murs de soutènement) sur les communes éligibles

Action dotée de **40 M€** au niveau national et pilotée par le CEREMA

63 communes sont éligibles en Essonne (communes bénéficiant de l'assistance technique de l'État - Décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002)

Février-mars : questionnaire CEREMA aux communes éligibles pour identifier communes intéressées et volontaires

A partir d'avril – mai : recensement et évaluation des ouvrages

Dynamiser l'économie locale

&

Soutenir la culture

Fabrique des territoires

En juillet 2019, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour encourager la dynamique des tiers-lieux dans les territoires.

Objectif : identifier d'ici 2022, 300 fabriques de territoire, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et 150 dans les territoires ruraux

UNE FABRIQUE DE TERRITOIRE, C'EST QUOI ?

C'est un tiers-lieu « tête de réseau » qui joue un rôle de :

- lieu ressources pour les porteurs de projets environnants ;
- lieu de formation et d'apprentissage par le « faire ensemble » ;
- lieu d'inclusion numérique pour les populations éloignées d'Internet et de ses nouvelles opportunités.

L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000€ sur trois ans les Fabriques de territoire

L'AMI est permanent et les candidatures seront analysées par vagues successives jusqu'en septembre 2021.

La date de limite de dépôt des dossiers instruits dans la prochaine vague est le 30 juin 2021.

Soutien aux quartiers culturels créatifs

Le ministère de la Culture lance l'appel à projets « soutien aux Quartiers Culturels Créatifs », un dispositif de financement aux tiers lieux culturels ouvert pour une durée de 2 ans et orienté vers le développement de l'entrepreneuriat et des commerces culturels.

La mise en œuvre des Quartiers culturels créatifs (QCC) vise à :

- accompagner la dimension entrepreneuriale des résidents du QCC en permettant la professionnalisation des acteurs et la structuration de leur entreprise ou activité ;
- promouvoir l'offre culturelle en favorisant le développement de commerces culturels pérennes ou éphémères (librairies, disquaires, maisons de la presse, galeries d'art, boutiques de créateurs : mode, design, artisanat) au sein du tiers-lieu ou à proximité.

L'examen des candidatures et l'attribution de l'aide seront réalisés au travers de quatre comités de sélection. Les dates limites de dépôt des candidatures seront les suivantes : 11 juin 2021, octobre 2021, avril 2022 et octobre 2022.

Les modalités de mise en œuvre de l'AAP, le règlement de l'appel à projet et le dossier de candidature sont disponibles sur le site du ministère de la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC>